

Adaptations* des activités du Groupe Promo-Santé Laval selon le palier d'alerte gouvernementale en vigueur

Activités du GPSL	Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	Personne responsable GPSL
Viactive	Maintien avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 25 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur.	Maintien avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 12 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur.	Maintien avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 8 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur.	Recommandations générales d'arrêt des animations. <i>Certaines exceptions s'appliquent selon les milieux d'appartenance.</i>	Mélanie Laporte m.laporte@gpslaval.com 450-664-1917, poste 404
Clubs de marche	Maintien pour un maximum de 50 participants + 1 responsable, dans le respect de la distanciation physique.	Maintien pour un maximum de 12 participants + 1 responsable, dans le respect de la distanciation physique.	Maintien pour un maximum de 12 participants + 1 responsable, dans le respect de la distanciation physique.	Maintien pour un maximum de 8 participants + 1 responsable, dans le respect de la distanciation physique.	Mélanie Laporte m.laporte@gpslaval.com 450-664-1917, poste 404
Animation en activité physique adaptée	Activité en présentiel avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 25 personnes + 1 responsable est permis.	Activité en présentiel avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 12 personnes + 1 responsable est permis.	Activité en présentiel avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 8 personnes + 1 responsable est permis. Formule virtuelle disponible.	Possibilité de maintien en présentiel dans certains milieux (activité essentielle) Formule virtuelle disponible. <i>Certaines exceptions s'appliquent selon les milieux d'appartenance.</i>	Maude Pelletier direction@gpslaval.com 450-664-1917, poste 401 Sabrina Lapalme (ICA) s.lapalme@gpslaval.com 450-664-1917, poste 402
Animation en activité physique-population générale	Activité en présentiel avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 25 à 50 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur ou à l'extérieur.	Activité en présentiel avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 12 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur et à l'extérieur.	Activité en présentiel est permise avec révision de la capacité des groupes pour un respect de la distanciation de 2m. Un maximum de 8 personnes + 1 responsable est permis à l'intérieur. Un maximum de 12 personnes + 1 responsable est permis à l'extérieur. Formule virtuelle disponible.	Cessées en présentiel, formule virtuelle disponible.	Maude Pelletier direction@gpslaval.com 450-664-1917, poste 401

Conférences	Offre en présentiel avec ajustement du nombre de participants selon les capacités des salles en respect de la distanciation physique. Un maximum de 250 personnes est permis à l'intérieur.	Offre en présentiel avec ajustement du nombre de participants selon les capacités des salles en respect de la distanciation physique. Un maximum de 25 personnes est permis à l'intérieur.	Offre en présentiel avec ajustement du nombre de participants selon les capacités des salles en respect de la distanciation physique. Un maximum de 25 personnes est permis à l'intérieur. Formule virtuelle disponible.	Cessées en présentiel, formule virtuelle disponible.	Maude Pelletier direction@gpslaval.com 450-664-1917, poste 401
Cuisines collectives	Maintien des cuisines collectives possible en respect des normes sanitaires en place.	Cuisines adaptées en ateliers de dégustations.	Cuisines adaptées en ateliers de dégustations.	Arrêt des cuisines : sacs de provisions distribués.	Elisabeth Paradis e.paradis@gpslaval.com 450-664-1917, poste 406 Camille Paquin-Duval c.paquinduval@gpslaval.com 450 664-1917, poste 407
Ateliers culinaires	Maintien des ateliers en respect des normes sanitaires en place.	Maintien des ateliers possible en formule démonstration et dégustation.	Maintien des ateliers possible en formule démonstration et dégustation.	Arrêt des ateliers.	Elisabeth Paradis e.paradis@gpslaval.com 450-664-1917, poste 406 Christine Blais c.blais@gpslaval.com 450 664-1917, poste 403
Clinique Promo-Santé	Consultations en présentiel en respect des normes sanitaires ou en virtuel.				
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités organisées dans un lieu public : maximum de 25 personnes à l'intérieur ▪ Lieu de travail de l'équipe GPSL : présence dans les bureaux et télétravail. ▪ Services d'orientation et de soutien aux bénévoles : tous les services peuvent être maintenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités organisées dans un lieu public : maximum de 25 personnes à l'intérieur (si personnes assises, sinon 12+1) ▪ Lieu de travail de l'équipe GPSL : présence dans les bureaux et télétravail. ▪ Services d'orientation et de soutien aux bénévoles : tous les services peuvent être maintenus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités organisées dans un lieu public : maximum de 25 personnes à l'intérieur (si personnes assises, sinon 8+1). ▪ Lieu de travail de l'équipe GPSL : télétravail. ▪ Services d'orientation et de soutien aux bénévoles : formations et interventions téléphoniques ou virtuelles à privilégier, mais possibilité de rencontre en présentiel selon les besoins, dans le respect des mesures sanitaires et de la distanciation physique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités organisées dans un lieu public : interdites. ▪ Lieu de travail de l'équipe GPSL : télétravail. ▪ Services d'orientation et de soutien aux bénévoles : formations et interventions téléphoniques ou virtuelles à privilégier. 	Maude Pelletier direction@gpslaval.com 450-664-1917, poste 401

*Ces recommandations sont ici présentées pour les principaux champs d'actions du GPSL et sont d'ordre général. **Il demeure nécessaire de communiquer avec les milieux hébergeant vos activités afin de valider le maintien ou l'annulation de vos activités.** Certaines exceptions s'appliquent pour les milieux communautaires en raison de la nature essentielle des activités déployées. *

*** Dernière mise à jour : 23 juin 2021 ***